



32 cours de Verdun - CS 50268 - 01006 BOURG EN BRESSE Cedex Tél. 04 74 45 09 07 - Fax 04 74 24 77 51 - Courriel : courrier@siea.fr

Bourg en Bresse, le 25 avril 2014

Nos réf.: PCh/SB - n° 2014/1862

Objet : Réseau Li@in - Mise à niveau PM.

PJ:

Madame, Monsieur,

Depuis 2010, le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIQA) a mis en œuvre un ambitieux projet de déploiement d'un réseau de fibre optique FTTH (Fiber to the Home) appelé Li@in (Liaison Internet de l'Ain), sur l'ensemble du territoire départemental.

L'objectif est que toutes les communes de l'Ain bénéficient d'un déploiement FTTH à l'horizon 2015, le parachèvement des travaux de premier établissement étant prévu pour 2018 et l'atteinte de l'objectif 100% FTTH en 2020.

Il s'agit d'apporter le très haut débit à l'ensemble des particuliers, professionnels et administrations de l'Ain, en dehors des zones d'investissement privé, avec un effort particulier pour raccorder prioritairement les zones économiques et les secteurs où le réseau de communication électronique existant est de qualité médiocre.

Dans ce cadre, le **SIQA** a publié le 01/06/2012, une offre de cofinancement passive puis a, conformément à la réglementation en vigueur, publié ses intentions de déploiements de Points de Mutualisation dans un délai de 3 mois précédent la mise en service de ces derniers.

Le **SIÇA** souhaite aujourd'hui mettre à niveau son réseau afin de le rendre compatible notamment avec les recommandations publiés par le comité d'expert fibre de l'ARCEP en octobre 2013.

Dans un souci de transparence, le SIÇA informe les opérateurs, par la présente, des PM existants (liste ci-jointe) qui seront mis à niveau dans un délai maximum de 6 mois à compter de ce jour. Les éléments associés sont téléchargeables au format électronique sur l'espace opérateurs http://operateurs.liain.fr

Le SIÇA informe également les opérateurs qu'une mise à jour de l'offre de l'offre de cofinancement du SIÇA sera publiée à compter de la mi-juin 2014 afin de prendre en compte les recommandations du comité d'experts. Les PM ainsi mis à niveau seront éligibles à cette nouvelle offre de cofinancement.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération très distinguée.

Le Directeur.

Patrick CHAIZE